

Luxembourg, le 8 juin 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

*« La presse nationale s'est récemment fait l'écho de l'utilisation peu intense du nouveau « Park and Ride » à Junglinster (P+R). Ce dernier a pour objet d'inciter les chauffeurs habitant dans les cantons d'Echternach et de Diekirch à opter pour les moyens de transport public.*

*Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:*

- *Monsieur le Ministre peut-il livrer des précisions quant au coût du nouveau P+R à Junglinster ?*
- *Quelles sont les raisons pour lesquelles le P+R en question était hors service pour une certaine période alors que les travaux étaient venus à leur fin ?*
- *Face à l'intention déclarée de vouloir atteindre un taux de répartition des déplacements transport en commun/trafic individuel motorisé de 25/75% d'ici à l'an 2020, Monsieur le Ministre juge-t-il nécessaires des mesures additionnelles, comme par exemple une campagne d'information, pour promouvoir les transports en commun dans la région de Junglinster ?*
- *Le grand parking entre Junglinster et Gonderange pourrait-il servir également de P+R pour les habitants de ces localités se rendant à Luxembourg-Ville?»*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Gilles BAUM  
Député



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

[dp@dp.lu](mailto:dp@dp.lu)  
[www.dp.lu](http://www.dp.lu)